

CONSEILS DE PRÉVENTION

Roues arrêtées, enfants en sécurité !

En permanence

- anticipez la présence d'enfants aux abords de la chaussée ;
- soyez prêt à freiner en tout temps.

Au passage pour piétons

- arrêtez-vous complètement en présence de piétons enfants. En classe, ils apprennent à traverser la chaussée que si les roues du véhicule sont arrêtées.

Les pièges

- évitez d'avancer au ralenti en présence de piétons, cela peut inciter les motards et scootéristes à dépasser et d'ainsi provoquer un accident !
- pensez que les enfants ne sont pas tous équipés de triangles ou gilets jaunes réfléchissants ;
- attendez-vous à voir des enfants jouer aussi en dehors des horaires scolaires !

Sanctions :

Une amende d'ordre de Frs 140.— sanctionne un automobiliste qui ne s'arrête pas devant un passage. En présence de piétons déjà engagés ; en cas de mise en danger, cela peut engendrer un retrait du permis de conduire.

